



# Suivi post-approbation à l'Université de Montréal



Atelier national du CCPA  
1<sup>er</sup> novembre 2007

Présenté par  
Marie-Andrée Laniel, DMV, MBA

Membre d'office du  
Comité de déontologie de  
l'expérimentation sur les animaux (CDEA)





# Contraintes (1)

- Deux Comités
  - Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA)
  - Comité d'éthique de l'utilisation d'animaux (CEUA)
- 200 protocoles différents par Comité
  - Autorisés avec ou sans restriction
  - Modifiés par chercheur
  - Informations complémentaires
- Grand nombre de chercheurs
  - Pour chaque Comité
  - Différents départements



## Contraintes (2)

- Nombreux sites
  - Utilisation dans les animaleries et HORS
    - Salles de manipulation d'animaleries
    - Salles de cours
    - Manipulations au laboratoire / hors animalerie
  - CDEA:
    - Division des animaleries (6 animaleries)
    - Animalerie Jean-et-Marcelle-Coutu (2 animaleries)
  - CEUA
    - Animalerie centrale (désuète en reconstruction)
    - Enseignement (animalerie, chenil et ferme)
    - Exercices chirurgicaux
    - 2 fermes de recherche
    - Animalerie hors campus
    - Centres de recherche spécialisés (en développement)
      - » Centre avicole
      - » Plateforme agro-environnementale



## Contraintes (3)

- **Communication chercheur-utilisateur**
  - Les communications du Comité se font avec les chercheurs principaux, par conséquent les utilisateurs courants des animaux n'ont pas toujours connaissance des modifications ou informations complémentaires qui y ont été discutées
  - Les utilisateurs directs n'ont pas en main comme référence tous les documents afférents au protocole expérimental autorisé par le Comité, incluant les modifications, informations complémentaires fournies et autres échanges (suivi de santé, points limites, etc.)
  - Certains chercheurs n'ont pas suivi «Formation en expérimentation animale» (y délèguent étudiants et assistants)
- **Ressources limitées**
  - En personnel et financières
  - Engagement d'un coordonnateur à venir
- **Pas d'unité distincte pour suivi de conformité**
  - Pas d'unité distincte relevant de l'administration pour le suivi post-approbation



MAIS ON PEUT QUAND MÊME  
FAIRE UN SUIVI  
POST-APPROBATION  
AVEC CE QU'ON A...



# Outils à notre disponibilité

## Impliquer les différents paliers

- Supervision par les techniciens en santé animale (TSA)
- Protocoles disponibles dans chaque animalerie
- Commandes d'animaux
  - Notes provenant du CDEA au protocole
- Date probable de fin d'utilisation (DPFU)
  - Indiquée sur formulaire de commande
  - Imprimée sur les étiquettes d'identification produites
- Nom de l'utilisateur spécifique sur l'étiquette
- Suivi de santé et points limites
  - Affichés dans la salle d'hébergement
  - Permet consultation par personnel de recherche et TSA
- Personnel assigné à une animalerie
  - Préposés aux soins animaliers et TSA
  - Lien avec le personnel de recherche
  - Connaissent les protocoles courants



# Procédure à développer

- Structurer en écrivant une procédure
  - En décrivant ce qu'on fait déjà
  - En bonifiant graduellement
- Déterminer la séquence pour le rapport d'anomalie notée
- Ne pas oublier les équipes de recherche



# Procédure CDE-11

## Procédure officielle du CDEA

### 1. Rapport d'anomalie

- **Préposés aux soins animaliers**
  - Remarquent changement ou complication
  - Nouvelle procédure, nouvel usager
  - Rapporte au TSA en charge de ce secteur
- **TSA**
  - Vérifie avec l'utilisateur
  - Vérifie dans le protocole du chercheur
  - Rapporte au vétérinaire clinicien et/ou au responsable de l'animalerie membre du CDEA
- **Vétérinaire apporte les suites requises**
  - Valide la conformité ou non avec le protocole
  - Contacte le chercheur au besoin
  - Demande de soumettre modification s'il y a lieu au CDEA
  - Informe s'il y a lieu le CDEA (cc au secrétariat pour prochaine réunion)
  - Réfère à la présidente si intervention rapide requise
- **Responsable des commandes animales**
  - Dérogation aux commandes habituelles?
  - Vérifie notes ajoutées pour le CDEA
  - Informe la responsable de l'animalerie membre du CDEA





# Procédure CDE-11

## 2. Dans les laboratoires où sont utilisés des animaux

- Visites annuelles du CDEA
- À faire : Avertir le chercheur
  - Rendre disponible le protocole autorisé à son personnel
  - Y joindre les suites et compléments d'information
  - Afficher le suivi de santé et les points limites
  - Réunions de labo de suivi de problème avec note écrite sur solutions trouvées
  - *Rencontres départementales prévues pour publiciser cette nouvelle partie et courriel d'information, avant les visites*
- À faire : Organisation de visites de collaboration
  - Quand coordonnateur sera en place et/ou unité de conformité
  - Visites annoncées
  - Sous-comité (vet et membre CDEA)
    - Prise d'info sur protocoles en cours
    - Transmission d'information sur demandes du Comité



# Procédure CDE-11

## 3. Suites données

- Par vétérinaire et direction d'animalerie
  - Tant que possible tenter de régler les dérogations
  - Informer au besoin les membres du Comité
- Intervention officielle de la présidente
  - Lors d'écarts répétés
  - problème important et critique
  - solution insatisfaisante
- Dans les plus brefs délais
  - Dans les plus brefs délais
    - Communication avec chercheur
    - Réunions, visites, etc.
- Cadre responsable de la recherche (vice-recteur recherche)
  - Au besoin référer au VRR
  - Si le CDEA ne peut solutionner le problème



# Procédure CDE-11

## 4. Autorité du vétérinaire

- En tout temps
  - Peut traiter, retirer d'une étude, euthanasier
  - Basé sur son jugement professionnel
- Tente de communiquer
  - Avec chercheur responsable
  - Avec la présidente du CDEA
- Qu'il ait réussi ou non
  - Autorisé à appliquer les mesures d'urgence requises
  - Fera suivre rapport écrit au chercheur et au CDEA



# Outil : DPFU

## Procédure de la Division des animaleries

- **Date prévue de fin d'utilisation**
  - Indiquée par l'utilisateur sur chaque commande d'animaux
  - Imprimée sur étiquette d'identification de cage
- **TSA responsable de surveiller DPFU**
  - Tournées quotidiennes
- **Séquence d'intervention**
  - Si dépasse de 1 mois
    - Contacte l'utilisateur avec copie ou courriel au vétérinaire responsable
    - Si utilisateur veut euthanasie, le TSA doit surveiller: dans la semaine suivante
    - Si compatible avec le protocole autorisé, le TSA indiquera à la main sur carte de cage la nouvelle DPFU
    - Si non compatible avec groupes autorisés, réfère le cas au vétérinaire clinicien
  - **Deuxième avis**
    - Si pas procédé ou répondu après 2 semaines = courriel officiel au vétérinaire
    - Le vétérinaire fait suivre cette information au chercheur avec cc à la présidente du CDEA
  - **Dernier avis**
    - Si pas procédé ou répondu après 2 semaines
    - Vétérinaire avertit chercheur qu'animaux seront euthanasiés dans les 48h.
    - Cc à la présidente
    - Sera soumis aux membres du CDEA



## Outil : Affichage du suivi de santé et points limites

### Procédure de la Division des animaleries

- Affichage dans les salles d'hébergement
  - Détail du suivi de santé
  - Points limites et actions à prendre
  - Registres dans la salle
- Supervision par le TSA de l'animalerie
  - Collaboration directe avec les utilisateurs
  - Supervision d'appoint des suivis
- Permet l'information/ la consultation par le personnel de recherche
  - Souvent l'information exacte et complète ne leur est pas transmise



# Défis à relever

- Étendre aux deux Comités
  - Couvrir tous les sites
  - Structurer et définir les responsabilités respectives de tous les paliers
- Encourager un climat de collaboration avec les équipes de recherche
  - Leur faire comprendre que c'est pour le bien de tous
    - pour la qualité de la recherche
    - aide pour suivi des protocoles expérimentaux
    - face aux organismes subventionnaires
    - face aux publications
    - face à la société
- Aller chercher les ressources requises
  - Postes et budgets requis pour unité distincte et organisation des visites et suivi



Merci!!

Pour information:  
[cdea@dani.umontreal.ca](mailto:cdea@dani.umontreal.ca)